

Pour diffusion immédiate

## Une étape majeure en vue de l'aménagement d'un parc linéaire

### **LA VILLE DE LÉVIS ACQUIERT UN SECTEUR STRATÉGIQUE DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN D'UNE LONGUEUR DE 1,1 KILOMÈTRE**

**Lévis, le 9 juin 2003** - Étape majeure en vue de l'aménagement d'un parc linéaire le long de la rivière Etchemin, la Ville de Lévis se porte acquéreur du secteur du Vieux Moulin Atkinson, un site magnifique situé immédiatement au sud du boulevard de la Rive-Sud dans le prolongement des terrains du Domaine de l'Etchemin, déjà propriétés de la ville, entre le pont et l'embouchure de la rivière.

« L'ensemble immobilier ainsi constitué représente une richesse collective comparable par sa beauté, son accessibilité et son potentiel faunique à ce qu'on retrouve de plus beau en Amérique du Nord en tant que rivière urbaine, comme par exemple la rivière Fraser à Vancouver », a déclaré le maire de Lévis, M. Jean Garon.

« Par sa position stratégique en plein cœur de la Ville, il est clair que la rivière Etchemin représente un élément clé de la « stratégie nature » qui vise à faire de Lévis une ville reconnue pour ses grands espaces verts, ses parcs et sa qualité de vie », a poursuivi le maire Garon.

D'est en ouest, un potentiel remarquable se dessine avec, notamment, la Grande Plée Bleue, le Parc de la Martinière, le parc linéaire du Parcours des Anses, la rivière Etchemin, le Parc des Chutes-de-la-Chaudière, le parc régional du Grand Tronc, entre Saint-Rédempteur et Saint-Étienne et la zone agro-touristique de Saint-Nicolas, le tout interrelié par des pistes cyclables. « Ce projet nécessite une vision et une mobilisation des énergies qui étaient beaucoup plus difficiles à atteindre avant le regroupement des dix ex-villes », a indiqué le maire.

Dans le cas de la Rivière Etchemin, la mobilisation est déjà bien engagée avec la contribution remarquable du Comité pour la restauration de la Rivière Etchemin qui milite depuis une décennie en faveur de la mise en valeur de la rivière symbolisée par le retour du saumon. « Ce n'est qu'un début », a poursuivi le maire Garon en évoquant des pourparlers en cours visant à conférer un caractère public à d'autres portions de la rivière situées dans le territoire de Lévis, notamment les secteurs de l'Abbaye, du Canyon et du Centre de Ski de fond la Ballade, à Saint-Jean Chrysostome.

« Dans ce projet, la contribution du monde de l'entreprise sera majeure », a indiqué le maire pour qui ces développements doivent se faire en respectant la capacité de payer des contribuables.

La Ville dispose déjà d'un concept préparé par le Comité pour la restauration de la Rivière Etchemin basé sur des aménagements légers pour la pratique de la pêche, du canot, de la marche, de l'observation de la nature et du ski de fond. « Cela pourrait être un point de départ intéressant mais il est possible de voir plus loin avec un plan d'aménagement étalé sur plusieurs années », a déclaré M. Garon.

Le coût de la transaction annoncée aujourd'hui est de 320 000 \$ pour une superficie de 125 900 mètres carrés (1 260 000 pieds carrés). Ce prix a été négocié sur la base d'une évaluation faite par une firme externe, corroborée par une deuxième expertise.

- 30 -

Source : André Roy  
Direction des communications  
Tél. : 834-6607

Information : Simon Bégin  
Cabinet du maire  
Tél. : 839-2002